



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS publié le 11-06-2025

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250610-DEC2025_106-CC



DECISION DU MAIRE N° 2025 - 106

SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PIEGES FRELONS ASIATIQUES

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération n°2025-04-04 du 03 avril 2025 concernant la mise à jour des délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 pour son projet d'achat de pièges pour frelons asiatiques.

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre du dispositif : Aide à la transition énergétique - Biodiversité.

ARTICLE 2 : : L'aide du Conseil Départemental 13 est sollicitée afin de procéder à l'achat de pièges pour frelons asiatiques pour la commune de Sausset-les-Pins.

ARTICLE 3: Monsieur le maire sollicite donc une aide financière du Conseil Départemental 13 à hauteur de 70% soit 1 365€ HT.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250610-DEC2025_106-CC



Article 4 : Le montant du projet estimé à 1 950€ HT réparti comme suit :

Description	Quantité	Prix unitaire	Rem. (%)	Taxes	Prix total
[VT001-INT-v01.0] VelutinaTrap Attention ! Retards dans les livraisons en raison d'une rupture de stock L'attractif n'est pas livré avec le piège, il est proposé à l'achat sur notre boutique en ligne !	60,0000 Unités	30,50000	0,00	EU-OSS- VAT-FR- 20.0	2 196,00 €
[VTP011-INT-v01.0] VelutinaTrap-Part (Crabro Selection Adaptor)	60,0000 Unités	2,00000	0,00	EU-OSS- VAT-FR- 20.0	144,00 €
3 [SERV-0021-v01.0] Transport	1,0000 Unités	10,00000	100,00	EU-OSS- VAT-FR- 20.0	0,00 €
Montant HT					1 950,00 €
OSS VAT 20.0%					390,00 €
Total					2 340,00 €

Article 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2025

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 10/06/25



Le Maire,
Maxime MARCHAND

COMMUNE DE SAUSSET LES PINS

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Aide à la transition énergétique - Biodiversité du Département des Bouches-du-Rhône

N° de dossier AC – 027266

BENEFICIAIRE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	%	SUBVENTION
COMMUNE DE SAUSSET LES PINS	Achat de pièges pour frelons asiatiques	1 950€	70%	1 365€

Le Maire de Sausset-Les-Pins, atteste le plan de financement détaillé ci-après :

	FINANCEMENTS		
	COLLECTIVITE	MONTANT	TAUX%
COUT HT	DEPARTEMENT	1 365€	70%
	REGION		
	METROPOLE		
	ETAT :		
	AUTRES :		
	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	585€	30%
	TOTAL FINANCEMENTS		
	TOTAL HT	1 950€	100%

Je soussigné, Monsieur Maxime MARCHAND, Maire de la commune de Sausset-Les-Pins, atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.

Fait à Sausset-Les-Pins, le 10/06/25

Maxime MARCHAND

Maire

